

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 07 mars 2025

Étaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry BAILLIET, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Corinne TONDUF, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUÉRIDE, M. Philippe BAYOL, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI

Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote : M. Jacques VELGHE à M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT à M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Henri LECLERE, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Eric BODEAU, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL,

Étaient excusés : Mme Armelle MARTIN, M. François VALLES, Mme Mireille FAYARD, M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, M. Benoît LASCoux, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres ne participant pas au vote : 0

Nombre de membres votants : 44

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

**ACQUISITION DE SEPT PARCELLES POUR LA CRÉATION D'UNE VÉLOROUTE ENTRE GUÉRET
ET BUSSIÈRE-DUNOISE**

Rapporteur : M. Pierre AUGER

Dans son schéma vélo voté le 30 mai 2024, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer une véloroute entre Guéret et Bussière-Dunoise.

Pour ce faire, l'acquisition de parcelles de terrains est indispensable.

Sept parcelles ont été identifiées sur les communes de Guéret et Saint-Fiel. Les propriétaires ont été rencontrés et des accords de principe ont été obtenus.

En parallèle de ces réunions avec les propriétaires, la Communauté d'Agglomération a fait une demande auprès de France Domaine afin d'évaluer la valeur d'acquisition des parcelles. France Domaine n'a pas estimé le coût des parcelles, mais a communiqué des tarifs indicatifs.

Ces parcelles ne sont connectées avec aucun réseau et elles ne sont pas classées comme bois et forêts. Le droit de préférence régit par l'article L331-19 du code forestier ne s'applique donc pas.

Concernant les parcelles publiques empruntées par cette liaison cyclable, des conventions de passage seront mises en place entre les communes concernées et la Communauté d'Agglomération.

Les imputations budgétaires sont les suivantes :

CRÉDITS BUDGÉTAIRES DÉJÀ AFFECTÉS À L'OPÉRATION						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
principal	investissement	21	2111	518/0757	Acquisition terrains	5 000 €

Vu la délibération n° 77/24 du 30 mai 2024 adoptant le schéma vélo,

Considérant que l'acquisition des parcelles ci-dessous est nécessaire à la bonne mise en œuvre du schéma vélo.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles suivantes :

Commune	Parcelle	Surface en m²	Prix d'achat *	Propriétaires	Adresses
Guéret	AB0012	2965	700 €		
					
					

Commune	Parcelle	Surface en m²	Prix d'achat *	Propriétaires	Adresses
Saint-Fiel	AY0203	2606	700 €	[REDACTED]	[REDACTED]
	AY0202	1379	500 €	[REDACTED]	[REDACTED]
	AY0201	790	300 €	[REDACTED]	[REDACTED]
				[REDACTED]	[REDACTED]
	AY0200	734	300 €	[REDACTED]	[REDACTED]
Saint-Fiel	AY0199	1356	500 €	[REDACTED]	[REDACTED]
	AY0198	2007	700 €	[REDACTED]	[REDACTED]
		8872	3 700 €		

*** Hors frais d'acquisition**

- D'autoriser Monsieur le Vice-Président en charge de la transition énergétique, du développement durable et de l'agenda 21, à signer les actes de vente et tous les actes liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le Secrétaire de séance

M. Bernard LEFÈVRE



Cette délibération retire et remplace la délibération n°64/25 du 13/03/25 pour erreur matérielle.